

La formation **FO Agriculture** 2022

Cette « **Formation syndicale de FO Agriculture 2022** » aura lieu **du lundi 27 juin au vendredi 01 juillet 2022** au **Domaine de Grand'Maison à Sainte Montaine (Sologne)** - Centre de séjours Azureva – Sainte-Montaine.

Ce stage est ouvert en priorité aux collègues exerçant un mandat électif (secrétaires et membres des bureaux syndicaux, représentant-e-s dans les instances) ainsi qu'à tous-tes celles et ceux souhaitant s'investir dans la vie d'un syndicat FO Agriculture - FO Enseignement Agricole, Syndicat national des agents du ministère de l'agriculture (SNAMA), Syndicat national des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (SNIAE), Syndicat national des techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture (SNTMA).

Dans une ambiance toujours très conviviale et participative, la formation aborde les sujets d'importance pour les représentant-e-s du personnel ou les agent-e-s souhaitant s'investir syndicalement :

FO et FO Agriculture dans le paysage syndical

Le fonctionnement syndical au sein de FO Agriculture

Les instances de dialogue social et leurs nouveautés : CT et CHSCT fusionnés en 2023 en CSA ou CSE, CAP, ...

La syndicalisation, travailler avec son syndicat en local

Travaux pratiques (thèmes à définir)

La communication syndicale

Les élections professionnelles 2022

... et les sujets souhaités par les participant-e-s (actualité, problématiques du quotidien...)

Cette formation est animée par Philippe CLAVELIN (conseiller national du SNTMA) et Stéphane TOUZET (secrétaire général du SNTMA) avec des interventions notamment de Jean-Christophe LEROY (secrétaire général du SNIAE et secrétaire général de FO Agriculture), de Christine HEUZE (secrétaire générale de FO Enseignement Agricole) et de Catherine HOBENICHE (secrétaire générale du SNAMA).

Les stagiaires bénéficient **d'un congé formation syndicale tandis que leurs transports et hébergements sont pris en charge par FO Agriculture**. Pour les départements d'outre-mer la prise en charge commence lors de l'arrivée en hexagone, sauf dispositions contraires propres à chaque syndicat.

Pour vous pré-inscrire, il vous suffit d'adresser un mél à : foagriculture@agriculture.gouv.fr

Les inscriptions seront confirmées par courriel. Le nombre de place étant limité à 15 stagiaires, **ne tardez pas à vous pré-inscrire si vous le souhaitez et si possible avant le 29 mars 2022**. Le détail du programme et de l'organisation seront transmis à la suite de la confirmation de l'inscription.

Pour plus d'informations, contactez :

- Philippe : philippe.clavelin@tarn-et-garonne.gouv.fr
- Stéphane : stephane.touzet@cher.gouv.fr

FO Agriculture

Secrétariat FO Agriculture 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP Tél. 01 49 55 52 84 / 55 52 Courriel : foagriculture@agriculture.gouv.fr	Secrétaire général FO Agriculture 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP Tél. 06 11 54 05 32 Courriel : jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr
www.fo-agriculture.fr	